

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2024-02-34x-00247 Référence de la demande : n°2024-00247-052-001

Dénomination du projet : Renforcement et préservation Glaieul de Galice

Lieu des opérations : -Département : Loiret -Commune(s) : 45740 - Lailly-en-Val.

Bénéficiaire : CBNBP

MOTIVATION ou CONDITIONS

Contexte - La station de Glaieul de Galice (*Gladiolus gallaecicus* Pau ex J.-M.Tison & Ch.Girod, 2014) de Lailly-en-Val (Loiret, 45) connue depuis 2010, a vu sa population se réduire à un seul individu en 2022. L'espèce affectionne les landes à bruyères et les milieux herbacés associés sur sol acide oligotrophe. La fermeture de la végétation consécutive à l'abandon des pratiques de fauche ou du pâturage, ou au développement de l'Ajonc d'Europe constitue une menace importante pour ses populations.

Statut de conservation - En Centre-Val de Loire l'espèce est protégée régionalement, listée [CR] sur la Liste rouge régionale et classée « à priorité de conservation élevée » dans la *Stratégie régionale de conservation des espèces menacées* du département. Elle est également protégée en Bretagne, en Pays de la Loire et en région Poitou-Charentes.

Demande de dérogation - Un dossier de demande de dérogation espèce protégée a été déposé par le Conservatoire botanique national du Bassin Parisien (CBN-BP) auprès de la DREAL Centre-Val-de-Loire, afin de pouvoir procéder à la transplantation de 50 plantules issues de graines sur le site de Lailly sur une propriété (lieu-dit les Gaschetières), où des actions sont déjà menées par l'animateur NATURA 2000 du site « Sologne ». Cette action se ferait au titre d'un renforcement de population à visée conservatoire. Le propriétaire du site est sensibilisé aux enjeux de conservation et dispose de moyens permettant d'assurer une gestion régulière et favorable du layon forestier concerné.

Dans le cadre de ses missions de conservation *ex-situ* de la flore sauvage menacée, le CBN du Bassin parisien réalise chaque année des récoltes de graines d'espèces de la Liste rouge régionale, dont des graines de cette espèce prélevées en août 2021 dans le domaine de Chambord (41) au sein de populations conséquentes et proches de 20 km de la station de renforcement. *

Un travail du sol est proposé pour permettre aux jeunes bulbes de ne pas subir trop vite la compétition de la végétation herbacée. Un suivi est prévu durant les trois premières années après ce renforcement. Selon les résultats obtenus, un renforcement complémentaire pourrait être envisagé ensuite, à partir de la même population source.

Demande de dérogation « espèces protégée » à des fins de sauvegarde - La DREAL Centre-Val-de-Loire sollicite l'avis du CNPN sur ce dossier en raison du transport et de la transplantation de cette espèce protégée.

Conclusion - Le projet de renforcement de cette population de Glaieul de Galice à partir de graines issues d'une population source vivant dans un milieu semblable et géographiquement proche est pertinent. Il vise à renforcer la viabilité de cette population d'une espèce rare et menacée régionalement. Considérant que le CBN-BP dispose des compétences requises, **le CNPN donne un avis favorable à cette demande.**

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Le Président de la commission espèces et communautés biologiques : Nyls de Pracontal

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 12 avril 2024

Signature :



Le président